



Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO 2018-2019

Renseignements et critères d'admissibilité

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est ravi d'annoncer la mise en place, pour l'exercice 2018-2019, d'un programme pilote de subvention destiné à aider les jeunes des TNO à concrétiser leur projet de gestion des eaux.

Les jeunes Ténois sont des passionnés de l'eau qui ont des idées novatrices pour en améliorer la gestion dans leur collectivité. La mobilisation des jeunes et l'accroissement des capacités sont des éléments qui contribuent grandement au succès continu de la stratégie intitulée [La voix des habitants du Nord, des eaux du Nord – Territoires du Nord-Ouest : La stratégie de gérance des eaux](#) (la Stratégie de gestion des eaux) et à la gestion à long terme de cette ressource dans le Nord.

Le nouveau programme de subvention vise à favoriser la mobilisation et le leadership des jeunes en matière de gestion des eaux. Doté d'un fonds de 10 000 \$, il offre un appui sous la forme de mentorat et de plusieurs subventions pour des projets à petite échelle, le but étant d'amener les jeunes à profiter de ressources et à vivre des expériences qui les aideront à renforcer leurs compétences et leur intérêt relativement à la gestion des eaux.

À noter que le programme pourrait être prolongé en fonction des résultats de cette édition pilote et de la disponibilité des fonds.

1. En quoi consiste le programme?

Le Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO offre du financement pour la réalisation de projets communautaires s'inscrivant dans les objectifs et la vision de la Stratégie de gestion des eaux.

2. Comment faire une demande?

2.1 Admissibilité

Pour être admissible au programme, vous devez :

- être un Ténois âgé de 18 à 30 ans et être un passionné de gestion des eaux aux TNO;
- être la personne qui dirigera le projet soumis;
- avoir trouvé au moins un mentor aux TNO pour votre projet, ou accepter que le MERN en trouve un pour vous;
- proposer un projet de gestion des eaux qui profitera à une collectivité des TNO, tant pour la population que pour l'environnement;
- présenter un projet s'inscrivant dans les objectifs et la vision de la Stratégie de gestion des eaux;

- avoir évalué les ressources nécessaires au projet et ne pas avoir besoin de plus de 5 000 \$ en financement;
- prévoir terminer votre projet au plus tard le 29 mars 2019;
- accepter d'assister à des réunions du Comité directeur autochtone sur la Stratégie de gestion des eaux et à des ateliers annuels sur la mise en œuvre de la Stratégie à Yellowknife;
- bénéficier de l'appui d'un organisme parrain qui est apte à conclure un accord de contribution type avec le GTNO et qui accepte d'administrer votre subvention si votre demande est retenue.

2.2 Premières étapes

Avant de remplir le formulaire, prenez le temps d'examiner les documents de la demande, de rassembler vos idées de projets et d'en discuter avec vos pairs.

Documents de la demande : Passez en revue les documents de la demande et le processus de subvention; si vous avez des questions, écrivez-nous à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca.

Réflexion préalable : Réfléchissez à vos projets potentiels et à ce qu'ils apporteraient à la gestion des eaux. Pensez aussi à leurs retombées positives pour vous et les autres dans votre collectivité.

Quelques idées de projets pour vous inspirer :

- Organiser un événement ou des activités dans votre collectivité pour souligner la Semaine canadienne de l'eau (mars 2019); p. ex. repas de poissons locaux frits, soirée cinéma, concours de photo ou soirée jeu-questionnaire sur le thème de l'eau, visite d'une installation locale de traitement des eaux usées, conférence sur la gestion des eaux par un invité.
- En collaboration avec un enseignant, inviter des aînés ou des spécialistes de l'eau à faire des présentations éducatives en classe.
- Organiser des ateliers ou des activités dans la nature qui cadrent avec une bonne gestion des eaux.
- En collaboration avec des aînés ou des spécialistes, organiser des activités de surveillance hivernale dans la collectivité (p. ex. surveillance de la neige ou des glaces).
- Organiser un événement de contes sur le thème de l'eau et de transmission de connaissances à ce sujet.
- Organiser des activités pour les jeunes après les classes sur la bonne gestion des eaux.

Objectifs du projet : Définissez clairement les objectifs de votre projet, en vous assurant qu'ils sont précis, réalistes et pertinents.

Mentor : Un mentor est une personne de confiance qui vous conseillera et vous épaulera dans la planification et la réalisation de votre projet. Il peut s'agir d'un membre de votre collectivité, comme un aîné, un professeur, un instructeur, un membre du [Comité directeur autochtone sur la](#)

Stratégie de gestion des eaux ou d'un organisme communautaire, ou encore d'une personne venant d'un autre réseau. Votre mentor vous aidera à planifier votre projet et à créer des relations pour que vous puissiez maximiser les retombées.

Recherche : Parlez à vos pairs et à des gens de votre collectivité, et assurez-vous que votre projet porte sur la gestion des eaux et qu'il sera significatif pour la population et l'environnement.

Organisme parrain : Vous devez trouver un organisme parrain qui est apte à conclure un accord de contribution type avec le GTNO et qui accepte d'administrer la subvention qui vous sera accordée. En général, ce peut être un gouvernement ou un organisme autochtone, une administration ou un organisme communautaire, un organisme sans but lucratif, un office des ressources, un office de réglementation, une université ou un collège. Si vous avez de la difficulté à trouver un organisme parrain, écrivez-nous à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca.

2.3 Remplir une demande

Vous pouvez remplir et soumettre votre demande de deux façons :

1. En remplissant le formulaire en ligne (hyperlien vers le formulaire provisoire en ligne) et en le soumettant en ligne;
2. En téléchargeant le formulaire de demande pour le remplir et en l'envoyant par courriel à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca.

Vous devrez indiquer dans le formulaire des renseignements sur vous, votre collectivité, votre proposition de projet et les activités que vous comptez organiser. Il vous faudra également faire état des ressources et du financement dont vous avez besoin et de l'utilisation que vous en ferez.

Soyez clair et concis dans le formulaire.

Vous avez jusqu'au **16 octobre 2018, 23 h 30 (HNR)** pour nous faire parvenir votre demande.

Si vous avez des questions concernant la demande, écrivez-nous à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca ouappelez-nous au 867-767-9234, poste 53142.

3. Quel est le processus de traitement des demandes?

Une fois que vous aurez présenté votre demande au Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO :

- vous recevrez un accusé de réception par courriel;
- le Comité directeur autochtone sur la Stratégie de gestion des eaux évaluera votre demande et dressera la liste des projets retenus pour 2018;
- vous serez informé de la décision concernant votre demande.

N.B. : Même si un projet satisfait aux critères d'admissibilité, il pourrait être refusé en raison de contraintes financières.

Si votre projet est retenu, vous devrez prendre les engagements suivants :

- **Responsabilité financière** : Les fonds devront être utilisés comme prévu. Vous et votre organisme parrain serez tenus de fournir les preuves des dépenses engagées, et nous mettrons à votre disposition un modèle de rapport financier. Vous devrez donc conserver vos reçus.
- **Rapport** : Vous devrez produire un résumé de votre projet, de vos apprentissages, des points forts et des lacunes. Nous vous demanderons aussi de nous transmettre des photos et des témoignages.
- **Mise en commun** : Avec votre projet, vous apprendrez probablement beaucoup de choses qui seront utiles pour d'autres initiatives et qui inspireront d'autres jeunes leaders. Nous travaillerons avec vous pour faire connaître votre histoire, par exemple lors de l'atelier annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des eaux.

Tout au long de votre projet, nous tâcherons de garder le contact avec vous; nous vous appuierons en vous offrant des conseils et en répondant à vos questions.

4. Foire aux questions (FAQ)

Qui peut présenter une demande au Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO?

Le Programme jeunesse de subvention et de mentorat pour la gestion des eaux des TNO est ouvert aux jeunes Ténois âgés de 18 à 30 ans. Le demandeur doit être un passionné de gestion des eaux aux TNO et s'engager à mener son projet avec l'aide d'un mentor.

Pourquoi dois-je faire appel à un organisme parrain pour l'administration des fonds?

Les subventions du programme sont administrées dans le cadre d'accords de contribution. Pour pouvoir conclure un accord de contribution type avec le GTNO, il faut remplir plusieurs exigences (p. ex. assurance responsabilité civile entreprise, rapports financiers), ce que bon nombre d'organisations et d'administrations publiques peuvent faire, mais non les particuliers.

Un organisme parrain est une organisation qui est apte à conclure un accord de contribution type avec le GTNO et qui accepte d'administrer votre subvention si votre demande est retenue. Parmi les organisations couramment admissibles, mentionnons les gouvernements et organismes autochtones, les administrations et organismes communautaires, les organismes sans but lucratif, les offices des ressources, les offices de réglementation, les universités et les collèges. Si vous avez de la difficulté à trouver un organisme parrain, écrivez-nous à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca.

Quel montant puis-je demander?

Vous pouvez demander un maximum de 5 000 \$. Si vous demandez ce montant, assurez-vous de bien détailler votre idée de projet et votre plan.

Je n'ai pas encore trouvé de mentor. Puis-je tout de même présenter une demande?

Nous vous encourageons à chercher aux TNO un mentor qui acceptera de vous conseiller et de vous épauler dans la planification et la mise en œuvre de votre projet. Il peut s'agir de quelqu'un de votre

collectivité, comme un aîné, un professeur, un instructeur, un membre du [Comité directeur autochtone sur la Stratégie de gestion des eaux](#) ou d'un organisme communautaire, ou encore d'une personne venant d'un autre réseau. Si vous n'avez pas encore de mentor, vous pouvez quand même faire votre demande, tant que vous acceptez de collaborer avec le MERN pour trouver la bonne personne.

Mis à part le financement, est-ce que le programme offre d'autres formes de soutien?

Outre le financement, nous comptons appuyer les demandeurs retenus tout au long de leur projet en les mettant en contact avec des ressources utiles, comme nos partenaires en gestion des eaux, en les amenant à vivre des activités de mentorat et en leur fournissant des documents de référence et d'orientation qui les aideront à faire de leur projet un succès.

Comment soumettre une demande?

Vous pouvez remplir et soumettre votre demande de deux façons :

1. En remplissant le [formulaire en ligne](#) ([hyperlien vers le formulaire provisoire](#)) et en le soumettant en ligne;
2. En téléchargeant le formulaire de demande pour le remplir et en l'envoyant par courriel à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca.

Vous avez jusqu'au **16 octobre 2018, 23 h 30 (HNR)** pour nous faire parvenir votre demande.

Comment saurai-je si ma demande a été reçue?

Vous recevrez un accusé de réception par courriel. Si, après une semaine, vous n'avez toujours pas reçu l'accusé de réception, avisez-nous en écrivant à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca.

Comment sélectionnerez-vous les projets?

À la fin octobre, le Comité directeur autochtone sur la Stratégie de gestion des eaux évaluera chaque demande et dressera la liste des projets retenus pour 2018.

Tous les demandeurs seront informés de la décision concernant leur demande.

Quel délai me sera accordé pour réaliser mon projet?

Vous devrez terminer votre projet au plus tard à la fin de la période de subvention, soit le 29 mars 2019. Les fonds non utilisés à cette date devront être remboursés au GTNO.

Si vous avez d'autres questions, écrivez-nous à nwtwaterstrategy@gov.nt.ca ou appelez-nous au 867-767-9234, poste 53142.